

Delémont, avril 2023/cb

2, rue du 24-Septembre  
CH-2800 Delémont  
t +41 32 420 58 80  
f +41 32 420 58 81  
secr.srh@jura.ch

## Types de stages au sein de l'Administration

### Stage d'information professionnelle (d'observation)

- Durée :** en principe 1 à 3 jours, d'entente avec le Service
- Description :** le stage d'information professionnelle a pour but de permettre en particulier aux écolier-ères de l'école secondaire (9<sup>ème</sup> à 11<sup>ème</sup> Harmos) de faire connaissance avec une profession. Une présentation du service, des principaux travaux effectués et la participation à des tâches courantes sont prévues.
- Suivi :** un rapport est établi à l'issue du stage et discuté avec le-la stagiaire. Le Service des ressources humaines (SRH) met à disposition un formulaire sur son site Internet :  
<http://www.jura.ch/apprentissages>
- Rémunération :** aucune
- Référence :** Elodie Lovis, [elodie.lovis@jura.ch](mailto:elodie.lovis@jura.ch), 032/420.50.09

### Stages pour étudiant-e-s de l'Ecole de commerce (EC 3+1 et EC 2+1)

- Durée :** 1 année, du 1<sup>er</sup> août au 31 juillet
- Description :** les stages EC s'adressent aux étudiant-e-s de l'Ecole de commerce qui doivent obtenir le certificat fédéral de capacité d'employé-e-s de commerce pour valider leur formation (EC 2+1) ou leur maturité professionnelle commerciale (EC 3+1) . Le stage a pour but de les confronter à la pratique professionnelle. Des évaluations en entreprise sont réalisées sous la conduite d'un-e formateur-trice. Les stagiaires passent en outre un examen écrit et un examen oral dans la branche de formation (Services et administration).
- Suivi :** un accompagnement est assuré durant le stage par un-e enseignant-e de l'Ecole de commerce
- Rémunération :** selon barème en vigueur
- Référence :** Elodie Lovis, [elodie.lovis@jura.ch](mailto:elodie.lovis@jura.ch), 032/420.50.09

### Stage pratique "pré-HEG"

- Durée : en principe 12 mois
- Description : le stage pratique s'adresse notamment aux diplômé-e-s du Lycée (secondaire II) qui désirent poursuivre leurs études dans une haute école spécialisée (en général la Haute école de gestion) et pour qui une année de pratique professionnelle est nécessaire afin de valider l'inscription. Le stage ne donne pas lieu à une évaluation.
- Suivi : pas de suivi particulier
- Rémunération : selon barème en vigueur
- Référence : Elodie Lovis, [elodie.lovis@jura.ch](mailto:elodie.lovis@jura.ch), 032/420.50.09

### Stage professionnel – mesure de marché du travail (MMT)

- Durée : de 1 à 6 mois (max. 6 mois)
- Description : le stage professionnel permet à un-e demandeur-euse d'emploi d'intégrer une structure professionnelle et d'acquérir de l'expérience. Il vise à améliorer l'aptitude au placement. Le stage est organisé en collaboration avec l'Office régional de placement (ORP).
- Suivi : une rencontre intervient durant le stage et réunit le-la stagiaire, un-e représentant-e du Service de l'économie et de l'emploi (SEE) ou de l'ORP et le responsable du stage au sein du Service.
- Rémunération : l'Etat prend en charge 25% de l'indemnité journalière (min. fr. 500.--/mois). La contribution est imputée au Service qui accueille le-la stagiaire. Tout stage professionnel doit donc être annoncé au SRH par le Service concerné.
- Références : Carole Bernard, [carole.bernard@jura.ch](mailto:carole.bernard@jura.ch), 032/420.58.83

### Stage d'avocat-e/notaire

- Durée : selon planification du-de la stagiaire (min. 1 mois)
- Description : le stage est nécessaire pour pouvoir se présenter aux examens du brevet d'avocat-e ou de notaire. Le-La stagiaire décide des services dans lesquels il-elle souhaite travailler et prend contact directement eux.
- Suivi : le stage doit être annoncé au Service des ressources humaines (SRH) par le Service concerné
- Rémunération : selon barème en vigueur
- Référence : Marc Grossenbacher, [marc.grossenbacher@jura.ch](mailto:marc.grossenbacher@jura.ch), 032/420.58.84

## Stage dans le cadre d'études universitaires ou HES

Durée : selon disponibilité du-de la stagiaire et du Service

Description : le stage est obligatoire ou fortement recommandé dans le cadre du suivi des études. Le-La stagiaire prend contact directement avec les unités administratives souhaitées.

Suivi : le stage doit être annoncé au Service des ressources humaines (SRH) par le Service concerné

Rémunération : selon barème en vigueur

Référence : Carole Bernard, [carole.bernard@jura.ch](mailto:carole.bernard@jura.ch), 032/420.58.83